



Processus de désignation des ZPS

En Bretagne, l'effort initial de l'État pour répondre aux obligations de la Directive oiseaux a consisté à déclarer 20 ZPS entre 1986 et 1993, puis à désigner officiellement ces ZPS en 2004, et enfin à créer 1 nouvelle zone en 2005 et 4 en 2006.

Ces désignations se sont appuyées sur les connaissances acquises par les associations ornithologiques dans le cadre des dénombrements annuels des oiseaux hivernants et du suivi des oiseaux nicheurs. Initialement réalisés sous l'égide du BIROE et du BIRS, les comptages des oiseaux en hiver sont maintenant organisés par Wetlands International. Le suivi des oiseaux marins s'est mis en place dès

la création du réseau des réserves associatives de Bretagne Vivante dans les années 1970. Ce réseau s'appuie largement sur des îles et îlots appartenant à l'État. Les recensements intègrent également depuis longtemps les informations concernant l'archipel des Sept-Îles dans le cadre d'une collaboration ancienne de la SEPNB et de la LPO. Le GEOCA a rejoint plus récemment le groupe de travail et suit particulièrement l'archipel de Bréhat et le sillon de Talbert. D'autres groupes thématiques fonctionnent au niveau national (groupe ardéidés, groupe rapaces) et offrent régulièrement une actualisation de la taille des effectifs reproducteurs. ■



R.-P. Bolan

Le grand Cheuret